

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 125

Artikel: La police des mœurs chez nous !

Autor: M.V.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nouvelle Constitution, avait formulé pour la première fois au Grand Conseil tessinois le principe du suffrage des femmes. La discussion qui a eu lieu à la Constituante n'a pas d'ailleurs révélé de nombreux adversaires de notre cause, et a principalement porté sur la question d'opportunité de reconnaître aux femmes, ou les droits politiques complets, ou le suffrage municipal, ce qui est plus sage à notre avis comme début dans un canton agricole, et encore neuf à l'idée du vote des femmes. Parmi ceux qui se sont le plus chaudement prononcés en notre faveur, il faut relever le nom du poète, dont le voyage dans nos villes de l'Ouest fut, l'hiver dernier, un triomphe : Francesco Chiesa. « Le suffrage des femmes, a-t-il dit, viendra plus vite que nous ne le pensons, et sa force est irrésistible. Préparons-nous y donc par une première étape. »

Enfin, n'est-il pas intéressant de constater que le premier de nos 22 cantons qui semble s'engager résolument dans la voie suffragiste est justement un canton catholique, et que les membres représentant le parti conservateur à la Constituante ont tous voté pour nous ? Quelle brèche dans cet étonnant préjugé que la Suisse catholique est encore le dernier pays à conserver contre le suffrage féminin ! Car en Italie, en Belgique, les partis catholiques sont en faveur du vote des femmes, auquel la plus haute autorité de l'Eglise, le pape, a même donné son assentiment. On se souvient en effet que, lors d'une audience accordée à M^{lle} Christitch, la vaillante féministe catholique, membre influent de la Ligue catholique anglaise, Benoît XV l'avait assurée de son approbation, en ajoutant cette parole significative : « Nous voudrions voir les femmes électrices partout. » Comment on pouvait encore ignorer cette appréciation dans les milieux suisses qui suivent Rome, c'est ce que nous n'avons jamais compris. L'exemple du Tessin montre que la lumière commence à se faire sur la valeur de justice morale de notre revendication.

E. Gd.

La police des mœurs chez nous !

A Lausanne, quand un individu (du sexe masculin, s'entend) est en traitement à l'Hôpital cantonal pour une maladie vénérienne et déclare que c'est la femme X. qui l'a infecté, on donne ordre à cette femme de se présenter à l'hôpital et si elle refuse, on la fait chercher par la police. Il arrive qu'après examen, on constate qu'elle est indemne, malgré toutes les recherches du médecin... un peu ennuyé et qui dit : « Il faut absolument qu'on lui trouve quelque chose ! »

A Genève, n'importe quel individu (toujours du sexe masculin !) peut dénoncer une femme en l'accusant d'être contagieuse... et on la fait venir de gré ou de force à l'hôpital.

De quel droit ? demandons-nous aux autorités vaudoises et genevoises. On a beaucoup écrit, parlé et agi contre l'arbitraire de la réglementation. Que dire de cet arbitraire qui n'a pas pour lui le moindre règlement ?

Les femmes honnêtes attendront-elles d'être victimes d'une erreur de cette nouvelle police des mœurs pour protester et agir ? Car, sous le règne de l'arbitraire, personne n'est à l'abri.

M. V.

Le III^{me} Cours de vacances suffragiste

Lucerne, 18-23 juillet 1921

Il ne nous paraît plus nécessaire d'expliquer aux lecteurs du « *Mouvement Féministe* » en quoi consistent nos cours de vacances, ni quel but ils poursuivent, étant donné tout ce que notre journal a déjà dit à leur sujet depuis 1919. Cette année-là le cours avait lieu à Château d'Œx, en 1920 à Aeschi en 1921 à Lucerne. Après tous les encouragements reçus là cet été et tout l'entrain manifesté par nos « élèves », il nous est permis de considérer dorénavant ces cours comme une institution durable, faisant partie intégrante de notre travail suffragiste et contribuant puissamment à notre développement féministe.

En nous réunissant à Lucerne, en juillet dernier, nous avons en vue la propagande à faire par ce moyen dans la Suisse centrale et dans un canton catholique, terrains sur lesquels nous n'avons pas encore pu répandre nos idées. Puis la section de Lucerne de la Société d'utilité publique des femmes suisses, et tout spécialement sa dévouée présidente, M^{me} Hauser-Hauser, avaient bien voulu nous promettre leur précieux concours qui ne nous fit pas défaut. Nous tenons donc à répéter ici à nos aimables collaboratrices notre vive reconnaissance de tout ce qu'elles ont fait pour faciliter notre travail et rendre notre séjour à Lucerne aussi agréable que possible. Notre gratitude s'adresse également aux autorités scolaires de Lucerne qui mirent gracieusement à notre disposition l'Aula de l'Ecole secondaire de la Musegg.

Nous aurions voulu que cette vaste et confortable salle fût comble, aussi bien pour les cours proprement dits que pour les conférences publiques qui y furent données. Mais à notre grand regret, la fréquentation de nos cours resta beaucoup au-dessous de ce que nous avions espéré. Et là se pose à nous une question à laquelle nous ne savons trouver de réponse : Pourquoi, malgré tous les efforts de la Commission des cours, malgré les programmes répandus à profusion dans la Suisse entière, malgré l'intense propagande personnelle faite par chacune de nous, malgré les gros sacrifices consentis par la caisse de l'A.S.S.F., malgré le site idéal choisi pour notre réunion, pourquoi notre cours n'a-t-il réuni que 23 participantes ? Si quelques lectrices du *Mouvement Féministe* avaient des critiques, des vœux ou des suggestions à nous adresser au sujet de notre organisation, elles nous rendraient un grand service ; elles nous aideraient ainsi dans notre travail et nous permettraient peut-être de réunir désormais de plus grands effectifs.

Nos élèves de cette année — institutrices, mères de famille, négociantes, femmes de pasteur, inspectrices de fabrique, employées de bureau, directrices de cours ménagers, D^r en médecine ou simplement féministes — provenaient de 6 cantons différents. Les unes étaient des jeunes filles toutes novices au point de vue suffragiste : ce qu'elles entendirent et apprirent là fut pour elles une véritable révélation et nous nous tromperions fort si telles d'entre elles ne devenaient désormais d'actives et ferventes féministes. D'autres, au contraire, déjà membres de nos associations et de leurs comités, étaient venues là pour continuer à se renseigner, pour se perfectionner dans l'art de faire une causerie, de présider une discussion ou d'y prendre part, ou même par le seul désir de vivre pendant quelques jours la vie si caractéristique de nos cours. Ces élèves-là, disons-le vite en passant, furent pour nous des aides inappréciables, soit qu'il